

**Question avec demande de réponse écrite E-002569/2023
à la Commission**

Article 138 du règlement intérieur

Nadine Morano (PPE)

Objet: Pression migratoire en Italie

Depuis le début de l'année 2023, l'Italie connaît à nouveau un afflux massif de migrants, par la mer comme par la terre. En effet, près de 90 000 arrivées irrégulières ont été constatées, ce qui représente plus du double par rapport à l'an dernier.

Cette vague migratoire a provoqué une hausse de 71 % des demandes d'asile.

Elle a également entraîné de nombreux drames en mer, notamment plusieurs naufrages au large de Lampedusa, le dernier en date du 9 août ayant fait 41 morts.

Dans ce contexte:

1. Quelles mesures concrètes la Commission et ses agences ont-elles prises pour soutenir les autorités italiennes face à ces arrivées massives?
2. Les migrants arrivés par bateaux sur les côtes italiennes étant partis des côtes africaines, quelles actions la Commission mène-t-elle vis-à-vis de l'Union africaine pour que les États de départ et de transit de l'immigration irrégulière assument enfin leurs responsabilités dans la crise migratoire?

Dépôt: 6.9.2023